

ENERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES : COMMENT LES INTÉGRER À VOS PROJETS ?

Publiée le lundi 07 Février 2022 - Énergies et développement durable

Dans le
Gard, c'est
la CCI Gard
qui remplit
la mission

d'accompagnement des maîtres d'ouvrage privés et publics dans l'élaboration de leurs projets recourant aux énergies renouvelables thermiques.

Ses actions sont les suivantes :

- donner des informations et des conseils objectifs et gratuits sur la chaleur renouvelable ;
- **étudier l'opportunité technique et économique** d'une installation pour produire du chaud et/ou du froid ;
- **accompagner la mise en œuvre** de projets chaleur renouvelable de qualité ;
- conseiller les porteurs de projets sur les **aspects juridiques et financiers** ;
- effectuer le **suivi des installations** en fonctionnement ;
- contribuer à la **structuration des filières d'approvisionnement** bois énergie.

?

A qui s'adresse la mission ?

Vous êtes une collectivité, une entreprise, un établissement public ou une association ?
Vous envisagez de changer d'énergie ?
Vous augmentez votre capacité de production et cela a un impact sur votre consommation de chaleur ?

Nos experts de la Mission chaleur renouvelable vous conseillerons gratuitement sur un projet faisant appel aux énergies renouvelables thermiques (bois énergie, géothermie ou solaire thermique).

Contact

Antoine Moreno
Coordinateur Mission Chaleur Renouvelable du Gard

[Mail](#) | Tél. 04 66 879 857

[Consulter le site de l'ADEME Occitanie](#)

[Mission Chaleur Renouvelable](#)

